

Rapport d'activité de la commission consultative des services publics locaux

Année 2025

A decorative graphic in the bottom-left corner consisting of several thick, colorful rays (yellow, orange, red, pink, green) radiating outwards from a central point.

Accusé de réception en préfecture
033-243300316-20260925-lmc1119530-DE-1-1
Date de télétransmission : 02/10/2026
Date de réception préfecture : 02/10/2026
Publié le : 02/10/2026

CONTACT :

SECRETARIAT GENERAL

MISSION D'APPUI ADMINISTRATIF AUX VICE-PRESIDENT.ES ET CONSEILLER.ERE.S DELEGUE.ES

Esplanade Charles-de-gaulle

33045 Bordeaux Cedex

Tél : 05.57.20.73.64

secretariatccsplbm@bordeaux-metropole.fr

<https://www.bordeaux-metropole.fr/>

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20260925-lmc1119530-DE-1-1 Date de télétransmission : 02/10/2026 Date de réception préfecture : 02/10/2026 Publié le : 02/10/2026

PRÉSENTATION DE LA CCSPL 5

SON RÔLE	5
SA COMPOSITION	6
SON FONCTIONNEMENT	7
VISITE DE TERRAIN	9

LES PRINCIPAUX ECHANGES EN SEANCES PLENIERES12

SEANCE DU 23 JANVIER	12
SEANCE DU 4 JUIN	13
SEANCE DU 2 JUILLET	13
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE	15
SEANCE DU 14 OCTOBRE	16
SEANCE DU 25 NOVEMBRE	17

PRÉSENTATION DE LA CCSPL

SON RÔLE

Dans son article L1413-1, le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que :

« les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière. »

La commission est notamment chargée d'examiner chaque année :

Le rapport [annuel], mentionné à l'article L. 1411-3, établi par le délégataire de service public ;

Les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement visés à l'article L. 2224-5 ;

Un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;

Le rapport mentionné à l'article L. 2234-1 du code de la commande publique établi par le titulaire d'un marché de partenariat.

Elle est par ailleurs consultée pour avis sur :

Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant se prononce dans les conditions prévues par l'article L. 1411-4 ;

Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;

Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ou l'organe délibérant ne se prononce dans les conditions prévues à l'article L. 1414-2 ;

Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

En outre, Bordeaux Métropole a adopté en novembre 2021 une stratégie de dialogue citoyen et de relation usager conformément aux dispositions de la loi « engagement et proximité » du 27 décembre 2019. La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) y est clairement identifiée en tant qu'instance réunissant des acteurs relais. Elle vise à recueillir les expertises d'usages et à connaître les besoins et les attentes des usagers. La CCSPL est donc un lieu d'échanges, où les membres doivent pouvoir s'exprimer sur la qualité du service rendu, et sur les modalités d'accès ou de délivrance d'une prestation.

SA COMPOSITION

La présidence de la commission revient de droit au **Président de la Métropole** (ou à son représentant).

Par arrêté 2021-BM1744 du 23 décembre 2021, **Madame Céline PAPIN** a été désignée pour assurer la présidence de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Dans ce cadre, elle est habilitée à fixer l'ordre du jour, et à prendre toutes mesures et décisions relatives à l'exercice de la présidence déléguée. **Messieurs Serge TOURNERIE** et **Bruno FARENIAUX** ont été désignés suppléants.

Les autres représentants élus ont été désignés par délibération en Conseil de Métropole « dans le respect du principe de la représentation proportionnelle. »

Au total, le collège des représentants métropolitains est composé de dix-huit élus.

M. Dominique **Alcala**
M. Thomas **Cazenave**
M. Bruno **Faréniaux**
M. Jean-Claude **Feugas**
M. Maxime **Ghesquière**
M. Frédéric **Giro**
Mme Nathalie **Lacuey**

M. Michaël **RISTIC***
Mme **Harmonie Lecerf**
Mme Zeineb **Lounici**
M. **Baptiste Maurin**
M. Fabrice **Moretti**
Mme **Céline Papin**
Mme Karine **Roux-Labat**

Mme Béatrice **Sabouret**
M. Serge **Tournerie**
M. Jean-Marie **Trouche**
Mme Anne-Eugénie
Gaspar**

**M. Michaël RISTIC a remplacé Mme Fannie Le Boulanger à compter du 7 février 2025*

***Mme Anne-Eugénie Gaspar a remplacé M. Trijoulet à compter du 26 septembre 2025*

Les membres non élu.es sont les **représentants légaux d'associations d'usagers** désignés par le Conseil de Métropole. Au total, le collège des représentants associatifs est composé de dix-huit associations. Chacune pouvant désigner jusqu'à 4 membres (un titulaire et trois suppléants).

Ami 33
APF France Handicap
Aquitaine Alternatives
AUTRA - FNAUT
Cartrans Gironde
CDAFAL

Comité de quartier de Caudéran
Conférence départementale des HLM de la Gironde
Droits du piéton en Gironde
Espace 33
Fédération des syndicats de quartiers de Pessac
GIHP

METRO de Bordeaux
Sepanso
Trans'Cub
UFC Que choisir Gironde
Vélo-Cité
Vivement le tram

NB : L'association AMI 33 a été dissoute au cours de l'année et n'a donc plus participé aux séances de la CCSPL à compter du mois de septembre 2025.

SON FONCTIONNEMENT

Le travail d'animation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'organise en fonction d'un planning annuel qui est établi au regard des services publics entrant dans le périmètre de la CCSPL et en lien avec les directions opérationnelles.

Six séances plénières se sont tenues en 2025.

Pour tous les dossiers, les membres de la CCSPL reçoivent en amont des séances et par voie dématérialisée les rapports annuels ainsi que les supports de présentation. Cela permet une meilleure appropriation des sujets, souvent techniques et une préparation des interventions en séance.

Au-delà des membres de la CCSPL et des services de la métropole, les vice-présidents thématiques sont associés afin d'apporter un éclairage et des perspectives sur les dossiers présentés. Leur présence dans cette instance de discussions et d'échanges permet de rendre compte de l'action publique métropolitaine, et d'y entendre l'expertise des usagers.

23 janvier 2025

Rapport annuel du stade nautique de Mérignac (2023)

AVIS – Classement des réseaux de chaleur urbains Métropole Sud et Aéroparc

Rapports annuels des réseaux de distribution de gaz et d'électricité

Analyse financière du MIN de Brienne (2023)

4 juin 2025

AVIS – Choix du mode de gestion du Stade Atlantique

2 juillet 2025

Rapport sur le prix et la qualité du service prévention et gestion des déchets

Rapport annuel de l'UVE du centre de tri Valbom

Rapport annuel de la plateforme de compostage La Grande Jaugue

Rapport annuel des restaurants métropolitains

Rapport d'activité 2024 de la CCSPL

23 septembre 2025

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable

Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et pluvial

AVIS – Règlement de service SPANC

Rapport annuel de la régie du MIN de Brienne

AVIS – Réhabilitation du MIN de Brienne

Rapport annuel de la régie des équipements fluviaux

14 octobre 2025

Rapport annuel transports en commun

Rapport annule INOLIA

25 novembre 2025

Rapport annuel stade nautique de Mérignac

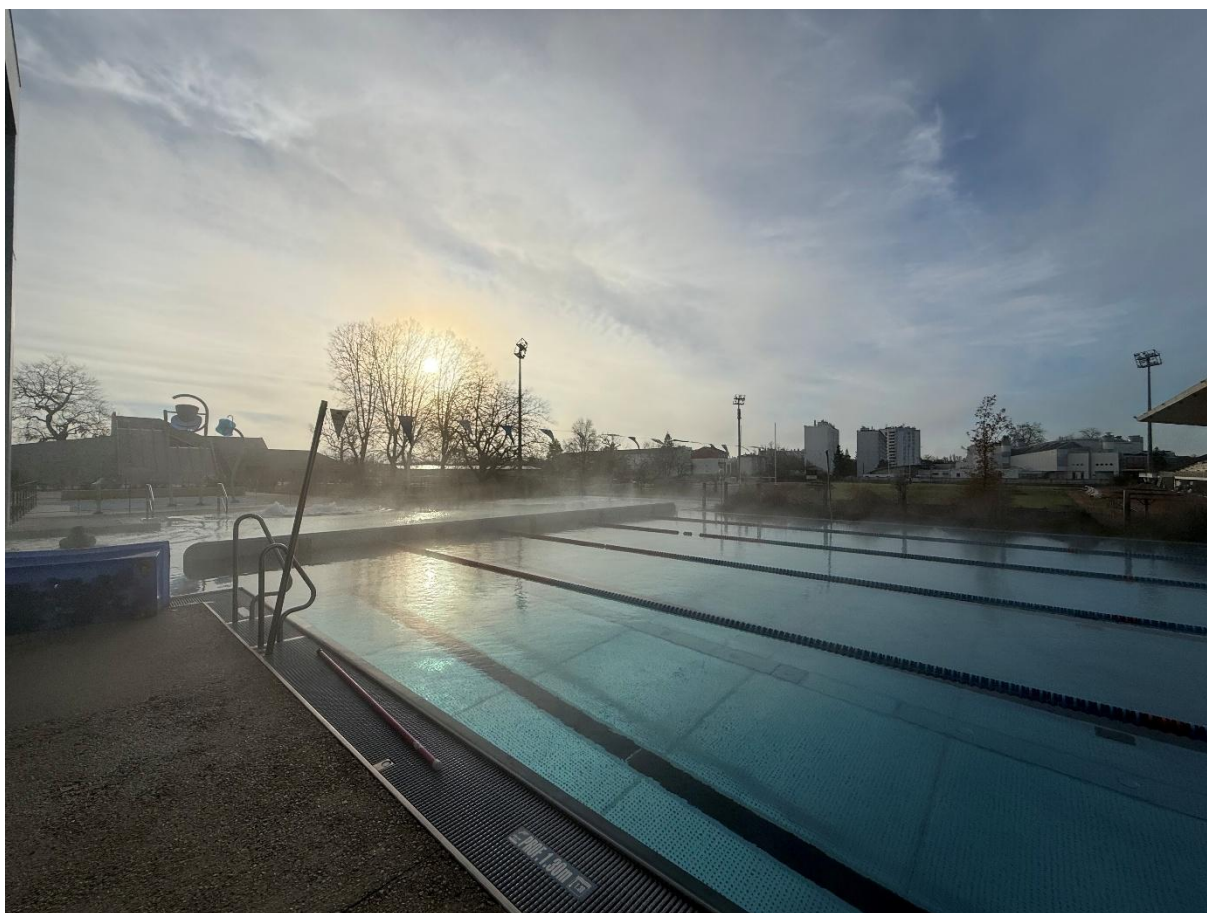
AVIS – Modification du règlement de service de l'eau potable et du règlement de services de l'assainissement collectif

Rapport annuel des réseaux de chaleur

VISITE DE TERRAIN

Outre les séances plénières, une visite d'un équipement métropolitain entrant dans le périmètre de la CCSPL est prévue annuellement.

Le 15 janvier 2026, les membres de la commission ont pu découvrir le stade nautique de Mérignac. Le stade nautique de Mérignac est un équipement d'intérêt métropolitain disposant d'une capacité d'accueil pouvant atteindre 1 700 personnes en continu, avec des gradins de 1 200 places permettant l'accueil de compétitions sportives de haut niveau. Il propose plusieurs espaces d'activités : les espaces aquatiques (bassins sportifs et ludiques), un espace forme et bien-être ainsi qu'un espace water jump (toboggan) et un restaurant.







LES PRINCIPAUX ECHANGES EN SEANCES PLENIERES

Chaque dossier, inscrit à l'ordre du jour d'une séance plénière donne lieu à une présentation par les élus et services de Bordeaux Métropole. S'en suit un temps de discussion et d'échange afin de permettre aux membres de la CCSPL d'approfondir des points spécifiques et d'alerter sur certains usages. Une synthèse (non exhaustive) des principaux points de discussion de chaque séance de l'année 2025 est proposée ci-après.

SEANCE DU 23 JANVIER

NB : en raison de contraintes d'agenda, cette séance était consacrée à l'examen de rapports annuels 2023

Rapport annuel du Stade nautique de Mérignac - Information

Première année d'exploitation de cet équipement en concession de service public, avec une ouverture partielle en février puis totale en juin. La fréquentation et le chiffre d'affaires (2 M€) sont supérieurs aux prévisions, mais le résultat net reste négatif en raison de charges d'exploitation plus élevées qu'anticipé (inflation, démarrage) et d'un décalage temporaire d'indexation des contributions publiques. Le Water Jump n'a pas trouvé son public en 2023, mais les résultats s'améliorent en 2024 après un ajustement tarifaire. Les échanges ont porté sur l'indice de satisfaction usagers, jugé perfectible, sur la provenance des usagers (95 % métropolitains) et sur les perspectives 2024-2025, encore incertaines à ce stade.

Classement des réseaux de chaleur urbains (Métropole Sud et Aéroport) - Avis

Le dossier, déjà présenté en novembre 2024, a été validé après modification de son périmètre (réduit pour répondre aux inquiétudes de certaines communes) et des tarifs de référence utilisés pour évaluer les dérogations au raccordement obligatoire. Le classement intervient par anticipation avant l'attribution des DSP prévue à l'été. Les échanges ont porté sur les critères de dérogation, le financement du raccordement (à la charge de l'opérateur et non de la Métropole) et la disparité des tarifs entre réseaux liée aux équilibres économiques propres à chacun. La CCSPL a rendu un avis favorable.

Rapports annuels des réseaux de distribution gaz et électricité - Information

Électricité (ENEDIS/EDF) : la consommation est en baisse, sous l'effet de la sobriété et de la précarité énergétique. Les réclamations sont en hausse, principalement en raison des augmentations tarifaires (+7 % chez ENEDIS, +25 % chez EDF). Les investissements progressent. Les débats ont porté sur la coordination des travaux de voirie (chantiers trop longs, travaux de réfections mal exécutés) et le manque de pédagogie sur les hausses tarifaires.

Gaz (GRDF/REGAZ) : les volumes acheminés reculent fortement (-18 %). Les réclamations sont en diminution, même si les délais de traitement restent encore à améliorer. Les résultats financiers sont contrastés : REGAZ reste bénéficiaire, mais en baisse, tandis que GRDF est déficitaire au niveau national. Les perspectives de décarbonation (biométhane) sont évoquées, sans être détaillées à ce stade.

Analyse financière de la régie du Marché d'Intérêt National (MIN) de Bordeaux Brienne (2023) – Information

Le chiffre d'affaires 2023 est en léger recul, à 3,3 M€ (environ 3,5 %). Le résultat d'exploitation est déficitaire mais le résultat net reste positif porté par des produits financiers issus du placement de la trésorerie (environ 9-10 M€). Les investissements progressent fortement (+481 %) dans le cadre d'un nouveau plan pluriannuel, en lien avec le projet de pôle industriel d'excellence alimentaire (SEMOP).

Au cours des échanges, le niveau élevé des charges liées à la gestion des déchets a été pointé, celui-ci étant expliqué par le doublement du coût de l'incinération et par la réception d'apports extérieurs insuffisamment triés.

La finalité de la trésorerie accumulée a également été questionnée. Il a été indiqué que celle-ci était liée au report du projet majeur de développement du site.

SEANCE DU 4 JUIN

Reprise en régie de la gestion du Stade Atlantique – Avis

À la suite des difficultés financières du délégataire et de l'échec de la procédure de conciliation, la Métropole propose de mettre fin au contrat de partenariat public-privé conclu en 2011 et de créer une régie à autonomie financière afin d'assurer la continuité de l'exploitation du stade à compter du 1er août 2025.

Les échanges ont fait apparaître plusieurs points de vigilance, notamment concernant l'absence de budget prévisionnel détaillé, de lignes directrices relatives à la stratégie d'exploitation et de représentation des usagers au sein du Conseil d'exploitation, ainsi que sur le calendrier de mise en œuvre. Des questions ont également été soulevées concernant le traitement des créances dues à la Métropole par le club résident et la répartition future des charges financières entre collectivités. Les élus ont rappelé que cette évolution répondait à la nécessité d'assurer la continuité d'exploitation, de renforcer la maîtrise des conditions de fonctionnement du site et de limiter les conséquences financières d'une éventuelle interruption d'activité.

SEANCE DU 2 JUILLET

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de prévention et gestion des déchets - Information

Le bilan du plan stratégique déchets fait état d'une baisse de la fréquence de collecte des ordures ménagères sur 40 % du territoire, du déploiement de bornes à biodéchets (400 posées sur un objectif de 1 600), d'une hausse des actions de sensibilisation (22 000 personnes touchées) et d'une extension des consignes de tri. Le volume global de déchets reste quasi stable (+1 %), porté par la hausse des déchets verts liée à la météo tandis que les ordures résiduelles poursuivent leur baisse pour la 3^{ème} année consécutive. Le budget s'élève à 30 M€ d'investissement et 110 M€ de fonctionnement pour un coût maîtrisé de 94 €/habitant, sous la moyenne nationale. Les échanges ont porté sur l'encombrement des trottoirs par les poubelles, la taille des bacs, la méthodologie de calcul (nécessité d'isoler les déchets verts des indicateurs), ainsi que sur l'opportunité d'un retour en régie face aux résultats déficitaires des délégataires.

DSP traitement/valorisation énergétique des déchets (Valbom)

Le bilan d'exploitation des unités de valorisation énergétique (UVE) et du centre de tri fait état d'une diminution des tonnages incinérés, principalement liée à des arrêts de ligne imprévus. Les performances environnementales restent toutefois satisfaisantes, avec des niveaux de rejets largement inférieurs aux seuils réglementaires.

Le chiffre d'affaires progresse pour atteindre 63 M€ (+12 %), notamment grâce à l'évolution favorable des prix de reprise des matières et de l'électricité. Malgré cette dynamique, le résultat net demeure déficitaire (environ -1,5 M€), avec une prévision 2025 également négative (environ -4 M€). Les principaux points de vigilance concernent l'écart entre les résultats constatés et le plan d'affaires initial, ainsi que l'application de pénalités liées à des indicateurs non atteints. Les échanges ont porté sur la gouvernance future (création d'un GIP à l'échelle départementale) et sur la sensibilisation auprès du secteur professionnel (par exemple les distributeurs).

DSP compostage des déchets verts (La Grande Jaugue)

Le bilan porte sur le traitement de 43 000 tonnes de déchets verts. Le résultat net reste négatif pour la 3^{ème} année consécutive (-120 000 €) en raison de la baisse du prix de vente du compost (-18 %) liée aux difficultés du marché viticole. Le délégataire a eu recours de manière accrue à l'endettement pour financer les investissements 2024 ; sa maison mère garantit la pérennité de l'exploitation. Les échanges ont porté sur la nécessité de diversifier les débouchés commerciaux, sur l'approvisionnement des communes en compost et sur une suggestion de valoriser davantage la démarche environnementale plutôt que la seule rentabilité compte tenu de l'ancienneté du modèle contractuel (échéance fin 2027).

Rapport annuel de la régie des restaurants métropolitains - Information

La régie, qui compte deux restaurants et une nouvelle cafétéria, enregistre une hausse de fréquentation (+11 %) et une baisse du prix du plateau (15,68 €) pour un chiffre d'affaires en progression à 1,05 M€. Des avancées sont constatées concernant la part de produits de qualité et durables (46 %) ainsi que le développement de l'approvisionnement local. Le renouvellement du groupement de commandes alimentaires (ADARCE) est prévu en novembre 2025. La Commission a accueilli très favorablement cette présentation, saluant les efforts d'approvisionnement local.

Rapport d'activité 2024 de la CCSPL - Information

Le rapport annuel destiné aux élus métropolitains a été présenté. Les échanges ont fait apparaître des appréciations contrastées sur le fonctionnement et l'utilité de l'instance. Certains membres associatifs ont exprimé des réserves sur plusieurs aspects du fonctionnement, tandis que d'autres ont souligné les améliorations constatées, notamment le respect du calendrier et la production des rapports attendus.

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau et de l'assainissement - Information

Eau potable : la Régie entame sa 2^{ème} année d'exploitation. Les investissements ont doublé, passant de 16 M€ à 40 M€, avec 16 km de réseau renouvelés. Le rendement du réseau se dégrade néanmoins. Une nouvelle tarification sociale et environnementale a été mise en place au 1^{er} janvier 2024. Le chiffre d'affaires progresse de 2 % malgré une baisse des volumes vendus. Les élus s'interrogent sur la soutenabilité des dépenses de fonctionnement (hausse de la masse salariale) et sur le retard pris par rapport aux objectifs de renouvellement du réseau.

Assainissement collectif : le contrat de délégation confié à la SABOM reste très déficitaire (-4,4 M€ en 2024, soit -22 M€ cumulés depuis son lancement) malgré une recapitalisation de 15 M€ par le délégataire. Les charges d'énergie augmentent fortement (+3,3 M€). Le service demeure non conforme en période de pluie, un plan d'action est attendu fin 2025.

Plusieurs difficultés d'exécution du contrat ont été signalées, notamment des retards d'intervention et des refus ponctuels. Le contrat arrivant à échéance en 2025, les salariés de la SABOM intégreront la Régie de l'eau au 1^{er} janvier 2026 dans le cadre du transfert de la compétence assainissement. Une augmentation tarifaire de 0,10 €/m³ est prévue en 2025 puis en 2026.

Règlement de services du SPANC – Avis

Le règlement évolue pour porter la fréquence de contrôle de 10 à 5 ans, pour les installations situées en périmètre de captage et pour les micro-stations. Aucune remarque n'a été émise par les membres. La CCSPL rend un avis favorable.

Rapport annuel de la Régie du MIN de Bordeaux Brienne – Information

Le MIN accueille 97 entreprises pour un chiffre d'affaires cumulé de 281 M€ et environ 154 000 tonnes de produits transitées. Le chiffre d'affaires de la Régie s'établit à 3,441 M€, en hausse après la relocation des espaces vacants en 2023. Le résultat net atteint 324 000 €. Une démarche RSE a été engagée, structurée autour de l'éco-responsabilité, de l'ancrage territorial et de la transition alimentaire. Les échanges ont porté sur les dessertes du MIN (ferroviaire et maritime) ainsi que sur la possibilité de mettre en œuvre un projet photovoltaïque pour réduire les consommations et aller vers une autoproduction d'électricité (projet en cours de réflexion du côté du MIN).

Projet de réhabilitation du MIN de Brienne (SEMOP) – Avis

La Métropole propose un projet de réhabilitation de 120 M€ (32 000 m² supplémentaires), porté par une SEMOP associant Bordeaux Métropole (34 %, avec minorité de blocage), le fonds Meridiam (51 %) et un concessionnaire constructeur-exploitant (15 %). L'objectif est de renforcer la Régie qui occuperait 75 % des nouveaux espaces et développer un écosystème alimentaire (marché, restauration, transformation, logistique du dernier kilomètre). La SEMOP aurait une durée de vie de 40 ans à l'issue de laquelle les biens reviendraient à la Métropole. Plusieurs membres de la Commission expriment des réserves, portant sur la complexité du montage, l'absence de desserte ferroviaire et maritime et le risque de hausse des loyers (référence au précédent de Rungis). La CCSPL rend un avis favorable.

Rapport annuel de la régie des équipements fluviaux

La Régie gère 17 équipements fluviaux pour un montant total de dépenses de 1,176 M€, dont 1,142 M€ d'investissement. Les recettes reposent principalement sur les paquebots fluviaux, qui représentent 62 % des produits (redevances de stationnement et branchement électrique) avec 172 croisières et environ 20 000 passagers. Depuis 2025, la gestion des escales de paquebots maritimes a été transférée au Grand Port Maritime de Bordeaux. Aucune remarque n'a été formulée par les membres.

SEANCE DU 14 OCTOBRE

Rapport du délégataire concernant la mobilité (TBM, exercice 2024) - Information

Plusieurs nouveautés ont été lancées : Le Vélo (avril, environ 5 000 usages/jour en fin d'année), la ligne G (juin, environ 32 000 voyages/jour), la Liane 6 (juillet), une nouvelle application mobile bien notée, ainsi que la double certification Cap'Handéo en accessibilité. Les recettes commerciales progressent de 7 % (à 90,8 M€). Les amendes de fraude augmentent de 34 % (2,3 M€), en lien avec un renforcement des contrôles, tandis que la fraude mesurée reste stable (11,1 %). Les recrutements progressent fortement (310, dont 215 conducteurs). Un chantier majeur de prolongation de vie de 62 rames de tramway (30 à 40 ans) est engagé, pour environ 35 M€, avec un bon avancement. Un fonds d'innovation de 1,25 M€/an génère un effet de levier x2 grâce aux partenaires. Les échanges ont notamment porté sur la sécurité (agressions en hausse de 17%), la desserte de certaines lignes, la régularité du tram (86 % en 2025, objectif contractuel 95 %) et l'amélioration du service Mobibus (taux de refus ramené de 6 % à 3 %).

Rapport annuel INOLIA - Information

Cette DSP télécoms à très haut débit dédiée aux entreprises a été notifiée en 2006 et arrive à échéance dans 5 mois. Une nouvelle DSP (« RIP 3G ») a été votée en avril 2024 pour prendre le relais. Un titre de recette de 5,2 M€ a été émis et reversé à la Métropole au titre de la clause de retour à meilleure fortune. Le résultat net reste faible bien que la performance globale du contrat demeure supérieure aux prévisions initiales sur l'ensemble de sa durée. Le réseau affiche une très bonne fiabilité (disponibilité de 99,979 %), mais la cartographie n'a pas été mise à jour pendant 2 à 3 ans (régularisation en cours). Aucune remarque n'a été formulée par les membres.

Point annexe

La Présidente de la Commission a été saisie d'une demande visant à modifier les modalités de vote relatives à l'émission des avis, afin que les votes en CCSPL soient désormais recueillis nominativement. Cette évolution a été mise en œuvre lors de la séance suivante.

SEANCE DU 25 NOVEMBRE

Rapport annuel du stade nautique de Mérignac (2024) - Information

Équipement métropolitain majeur (concession de 22,5 ans avec Eiffage, UCPA et Dalkia), ouvert depuis 2023 et qui connaît en 2024 une fréquentation très supérieure aux prévisions (près d'un million d'entrées) portée majoritairement par un public métropolitain hors Mérignac. Cette surfréquentation génère toutefois des tensions sur la qualité de l'eau, la propreté et des refus d'accès en période de forte affluence. Le modèle économique reste déséquilibré : malgré une hausse de 52% du chiffre d'affaires, le résultat net reste déficitaire notamment du fait de la sous-fréquentation du water jump et de la restauration. Les débats ont porté sur la lisibilité des comptes et des compensations financières versées par la collectivité, sur le prix jugé élevé de l'entrée famille et l'absence de quotient familial, ainsi que sur la consommation d'eau.

Modification du règlement de service de l'eau potable et du règlement de services de l'assainissement collectif - Avis

Ces modifications sont liées au passage du délégataire à la régie de l'eau au 1^{er} janvier 2026 : mise à jour des mentions relatives à l'exploitant, clarification de la marque utilisée, suppression des annexes financières (les tarifs seront désormais votés annuellement par le Conseil d'Administration de la régie et publiés en ligne), et intégration d'un nouveau volet sur les usages non conventionnels de l'eau (eaux pluviales et eaux usées traitées). Les échanges ont porté sur la transparence des informations financières à venir, sur le niveau de certains devis de raccordement jugés élevés par des professionnels, ainsi que sur des signalements d'usagers relatifs à la facturation et au remplacement de compteurs effectué sans information préalable. La Commission a rendu un avis favorable.

Rapport annuel des réseaux de chaleur - Information

Ce rapport a porté sur la présentation du bilan 2024 des sept réseaux de chaleur publics de la métropole (et d'un réseau privé classé), totalisant environ 220 GWh livrés, avec un taux d'énergies renouvelables de 87% (objectif : 80%). Les résultats financiers sont contrastés selon les réseaux : certains sont bénéficiaires, d'autres déficitaires en raison de retards de programmes immobiliers, de sinistres de chantier ou de recours accru au gaz d'appoint plus coûteux. Deux gros contrats récemment notifiés (Métropole Sud et Aéroport) doivent fortement augmenter la capacité du réseau à moyen terme, avec un investissement métropolitain d'environ 50 millions€. Les échanges ont porté sur l'écart constaté entre l'avancement des actions et les objectifs du plan climat, les conditions de mise en concurrence entre opérateurs, le contrôle de la qualité de l'air des chaufferies biomasse, ainsi que le suivi des rendements et des fuites du réseau.